

TYPE DE CONTRAT	Temporaire		Permanent			
	Temporaire	Maladies graves	Vie entière (Contrats avec participation)	Vie universelle	Soins de longue durée	Maladies graves
<b>Période de couverture</b>	Temporaire, elle prend souvent fin à 70 ou 75 ans, selon ce que prévoit le contrat.	Temporaire, elle prend souvent fin à 65 ou 75 ans, selon ce que prévoit le contrat.  <b>Les produits maladies graves sont aussi offerts en version permanente.</b>	Protection viagère.	Protection viagère.	Protection viagère.	Protection viagère.
<b>Primes</b>	Il y a renouvellement (augmentation) des primes après une période définie à l'avance (tous les cinq ou dix ans, par exemple)	La structure de la prime varie selon le contrat souscrit; p. ex. - primes qui changent tous les dix ans jusqu'à la fin de la couverture; - primes qui restent les mêmes pendant toute la durée du contrat.	Les primes restent les mêmes pendant toute la durée du contrat.	Les primes peuvent, à votre choix, être augmentées ou diminuées à l'intérieur de certaines limites.	Les primes peuvent augmenter pendant toute la durée du contrat.	Les primes restent les mêmes pendant toute la durée du contrat.
<b>Capital-décès</b>	Ne fluctue pas et est garanti.	Il pourrait y avoir remboursement des primes au décès.	Ne fluctue pas et est garanti. Les participations peuvent être employées pour augmenter le capital-décès.	Peut augmenter ou diminuer par suite de la fluctuation des valeurs de rachat.	Il pourrait y avoir remboursement des primes au décès.	Il pourrait y avoir remboursement des primes au décès.

TYPE DE CONTRAT	Temporaire		Permanent			
	Temporaire	Maladies graves	Vie entière (Contrats avec participation)	Vie universelle	Soins de longue durée	Maladies graves
Valeurs de rachat	Habituellement aucune.	Aucune.	Garanties dans le contrat.	Quelques garanties. Peuvent augmenter ou diminuer en fonction des dépôts et du rendement des placements.	Aucune.	Aucune.
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Convient à des besoins à court terme ou pour couvrir une dette ou un prêt hypothécaire.</li> <li>• Coût abordable. Moins cher qu'un contrat d'assurance permanente les premières années.</li> <li>• Peut être transformé en contrat d'assurance permanente sans preuve d'assurabilité jusqu'à l'âge de 65 ou de 70 ans (si le contrat contient une option de transformation).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Convient à des besoins à court terme et facilite le rétablissement à la suite d'une maladie grave.</li> <li>• Choix offert pour le nombre d' affections couvertes; par exemple : - couverture de base pour les quatre affections les plus courantes : cancer, coronaropathie exigeant une intervention chirurgicale, crise cardiaque et accident cérébrovasculaire - couverture à concurrence de 23 affections.</li> <li>• Une prestation en espèces, à utiliser à votre gré : équipement médical, voyage, paiement des dettes.</li> <li>• Une option de remboursement des primes à l'expiration est offerte.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fournit une protection pendant toute votre vie - si vous gardez le contrat en vigueur.</li> <li>• Les primes ne varient habituellement pas, quels que soient votre âge ou votre état de santé.</li> <li>• La valeur de rachat d'un contrat vie universelle peut être retirée, mais elle peut aussi être utilisée pour maintenir le contrat en vigueur si les primes ne sont pas payées.</li> <li>• Comme leur nom l'indique, les contrats avec participation ouvrent droit à des participations pour leurs titulaires. Ces participations peuvent être touchées en espèces, laissées dans le contrat pour accumuler des intérêts ou être utilisées pour souscrire plus de protection.</li> <li>• Les intérêts produits par les dépôts additionnels ne sont pas imposables tant qu'ils ne sont pas retirés du contrat.</li> </ul>	Convient à des besoins de soins spécifiques, tels équipement médical, soins à domicile, soins en maison de repos ou soins hospitaliers, et à des services de coordination des soins.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Convient à des besoins à court terme et facilite le rétablissement à la suite d'une maladie grave. Une prestation en espèces, à utiliser à votre gré : équipement médical, voyage, paiement des dettes.</li> <li>• Choix offert pour le nombre d' affections couvertes; par exemple : couverture de base pour les quatre affections les plus courantes : cancer, coronaropathie exigeant une intervention chirurgicale, crise cardiaque et accident cérébrovasculaire ou couverture à concurrence de 23 affections.</li> <li>• Une option de remboursement des primes à l'expiration est offerte.</li> </ul>	
Désavantages	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La prime augmente à chaque renouvellement et devient de plus en plus onéreuse à mesure que vous vieillissez.</li> <li>• La couverture prend habituellement fin à 70 ou 75 ans.</li> <li>• Comme il n'y a pas de valeurs de rachat, le contrat tombera en déchéance si les primes ne sont pas versées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans le cas de la couverture généralement appelée <i>renouvelable</i>, à chaque renouvellement les primes augmentent et deviennent de plus en plus onéreuses à mesure que vous vieillissez.</li> <li>• La couverture prend habituellement fin à 65 ou 75 ans.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le coût initial pourrait être trop élevé pour que vous puissiez souscrire le capital assuré nécessaire à vos besoins actuels.</li> <li>• Pourrait ne pas très bien convenir à des besoins à court terme.</li> <li>• Les valeurs de rachat sont habituellement faibles les premières années. Vous devez conserver le contrat en vigueur pendant un certain temps (au moins 10 ans) avant que les valeurs de rachat ne prennent de l'importance.</li> </ul>	Les primes peuvent augmenter annuellement.	Généralement plus coûteux que les contrats qui prennent fin à l'âge de 65 ou 75 ans.	